

CONDUITE EN SECURITE DES PLATES-FORMES ÉLEVATRICES MOBILES DE PERSONNEL

FORMATION et VALIDATION CACES® conforme à la Recommandation R.486A

Stages
INTER/INTRA

Objectifs

- Disposer des connaissances théoriques et du savoir-faire pratique pour l'utilisation en sécurité des plates-formes élévatrices mobiles de personnel
- Obtenir le Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité R.486A

Public concerné

Tout conducteur de PEMP : **machine destinée à déplacer des personnes vers des positions de travail pour l'exécution de tâches depuis la plate-forme, la position d'accès et de sortie de la plate-forme se trouvant uniquement au niveau du sol ou sur le châssis.**

Tarif sur demande

Répertoire Spécifique : RS7000 (Cat. A) / RS7001 (Cat. B)

Prérequis

- Être âgé de 18 ans minimum
- Comprendre la langue française
- S'assurer de son aptitude médicale spécifique aux équipements de travail utilisés (travail en hauteur)
- Être muni à minima des EPI suivants : chaussures de sécurité, **EPI contre les chutes de hauteur appropriés** (casque de protection avec jugulaire et harnais de sécurité équipé d'une longe d'1m minimum et sans absorbeur d'énergie), de gants, de protections auditives et d'un vêtement rétro-réfléchissant
- **Se présenter avec une pièce d'identité le jour de l'examen.**

Contenu du dossier de fin de formation

- Feuille d'émargement par demi-journée
- Questionnaire de satisfaction stagiaire et client
- Attestation de suivi de la formation
- **CACES® valable 5 ans en cas de l'examen**



Supports remis au stagiaire

- 1 chevalet porte-nom
- 1 livret de cours

Catégories définies par la R.486A :

Catégorie A : PEMP du groupe A, de type 1 ou 3



Catégorie B : PEMP du groupe B, de type 1 ou 3



Catégorie C : Conduite hors-production des PEMP des catégories A ou B

Définition des groupes et types :

Groupe A : élévation verticale (en ciseaux)

Groupe B : élévation multidirectionnelle (bras articulé)

→ **Type 1** : la translation du châssis ou du porteur n'est possible que si la PEMP est en configuration de transport (position basse)

→ **Type 3** : la translation peut être commandée par un organe situé sur la plate-forme de travail lorsque celle-ci est en position haute (PEMP automotrice).

CONDUITE EN SECURITE DES PLATES-FORMES ÉLEVATRICES MOBILES DE PERSONNEL
FORMATION et VALIDATION CACES® conforme à la Recommandation R.486A

Durée

- 3 jours (21 heures) soit 14 heures de formation initiale + 7 heures d'examen CACES® pour 1 Catégorie
- 4 jours (28 heures) soit 21 heures de formation initiale + 7 heures d'examen CACES® pour 2 catégories
- 2 jours (14 heures) soit 7 heures de renouvellement + 7 heures d'examen CACES®

PROGRAMME

Formation théorique

- Connaissances générales
- Technologie des PEMP
- Les principaux types de PEMP
- Les catégories de CACES®
- Notions élémentaires de physique
- Stabilité des PEMP
- Risques liés à l'utilisation des PEMP
- Exploitation des PEMP
- Vérifications d'usage des PEMP

Formation pratique

- Prise de poste et vérification
- Conduite et manœuvres
- Fin de poste
- Opérations d'entretien quotidien
- Maintenance

Examen CACES®

- Le test CACES® est réalisé, par une personne physique qualifiée testeur et distincte du formateur, selon les exigences des fiches d'évaluation des connaissances théoriques et du savoir-faire pratique définies par la R.486A,
- Pour que le CACES® lui soit délivré, le candidat doit réussir l'épreuve théorique (identique pour toutes les catégories de CACES® R.486A) et pratique pour chaque catégorie concernée.

L'obtention de ce CACES® ne dispense pas l'employeur de délivrer l'autorisation de conduite correspondante au conducteur.

Effectifs préconisés par session :
4 stagiaires minimum
6 stagiaires maximum

PEMP représentatives de leur catégorie pour les épreuves pratiques des CACES® R.486A :

CACES® R.486	TYPES DE PEMP	CARACTÉRISTIQUES MINIMALES NÉCESSAIRES POUR LA RÉALISATION DES ÉPREUVES PRATIQUES
A	PEMP de type 1 groupe A	Haut. de plancher ≥ 5 m
	ET	Avec stabilisateurs manuels amovibles
B	PEMP de type 3 groupe A	Haut. de plancher ≥ 9 m
	PEMP de type 1 groupe B	Haut. de plancher ≥ 6 m
	ET	Déport ≥ 4 m
C	PEMP de type 3 groupe B	Avec stabilisateurs
	PEMP de type 1 groupe A ou B	Haut. de plancher ≥ 9 m
	ET	Déport ≥ 6 m
	PEMP de type 3 groupe B	Avec stabilisateurs
		Haut. de plancher ≥ 9 m
		Déport ≥ 6 m

FORMATION et VALIDATION CACES® R.486A
Installations, équipements, surfaces et matériels nécessaires à la réalisation des tests

INTER-ENTREPRISES

Notre offre de formation implique la mise à disposition par nos soins des installations, équipements, surfaces et matériels nécessaires au bon déroulement de la formation et à la réalisation des tests à savoir :

Moyens CACES® R.486A Catégories A, B ou C				Inter	Intra
INSTALLATIONS	1 salle aérée, éclairée et maintenue à une température de confort, équipée de chaises et tables en nombre adapté (au minimum pour 7 personnes), avec une source d'eau potable permettant de délivrer au moins 3 litres d'eau fraîche par personne et par jour			X	X
	1 local adapté permettant de changer de vêtements, préchauffé en hiver pour être à température à l'arrivée des salariés le matin			X	X
	Des sanitaires hommes et femmes séparés, aérés, éclairés et chauffés, disposant d'une arrivée d'eau chaude pour se laver les mains			X	X
	1 ordinateur portable + 1 vidéoprojecteur + 1 support d'animation			X	
	1 écran de projection (ou mur clair) + 1 paperboard (ou tableau blanc)			X	X
EQUIPEMENTS REPRESENTATIFS	CAT.A	1 PEMP 1A + 1 PEMP 3A	- Notice d'instructions en français, - Rapport de vérification générale périodique valide, levée de toutes réserves, - Déclaration CE de conformité ou certificat de conformité.	X	X
	CAT.B	1 PEMP 1B + 1 PEMP 3B		X	X
	CAT.C	1 PEMP 1A ou 1B + 1 PEMP 3B		X	X
SURFACE et MATERIELS	1 surface d'évolution de 200 m² minimum			X	X
	1 sol adapté (planéité, pente, nature...) à la stabilisation et à la circulation des 2 PEMP utilisées			X	X
	CAT. A et B	1 paroi verticale → (Longueur ≥ 4 m) x (Hauteur ≥ 5 m) 1 paroi horizontale → (Longueur ≥ 4 m) x (Largeur ≥ 3 m) à Hauteur ≥ 5 m 1 aire limitée au sol (2 faces latérales) → Largeur ≤ Largeur PEMP + 1 m Longueur ≤ Longueur PEMP + 1 m Hauteur ≥ 1,10 m 1 espace limité (2 parois horizontales perpendiculaires) → (Longueur ≥ 3 m) x (Largeur ≥ 3 m) Distance ≤ 3,50 m Base située à une hauteur ≥ 3 m		X	X
	CAT.C et CAT.A ou B option « porte-engins »		1 porte-engin (camion ou remorque) adapté (dimensions, charge utile, rampes...) à 1 PEMP 3B	X	X

INTRA-ENTREPRISE

Si l'action de formation envisagée se déroule dans les locaux de l'entreprise cliente :

- 1/ Celle-ci s'engage à mettre à la disposition de l'organisme de formation l'ensemble des moyens ci-dessus.
- 2/ Elle se charge de transmettre les convocations aux participants, de s'assurer qu'ils sont médicalement aptes, munis de leur pièce d'identité et équipés des EPI nécessaires.
- 3/ Elle se charge d'informer le personnel délégué par l'organisme de formation de ses consignes internes et des mesures de prévention destinées aux entreprises extérieures.

En cas de manquement desdits moyens, l'organisme de formation se réserve le droit de ne pas réaliser la prestation.